

**Changement horaires des accueils périscolaires en élémentaires –
modification du règlement intérieur**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 3 juillet 2008, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur des accueils périscolaires des écoles élémentaires. Celui-ci précise que les horaires d'ouverture de ces accueils peuvent varier de 16h30 à 18h ou 18h30.

Dans un souci d'équité de l'offre de service sur l'ensemble de la Ville, il est proposé d'harmoniser l'ensemble de ces accueils sur la base d'une fermeture à 18h30, à l'identique des accueils de maternelles. En effet, seul l'accueil P. Bert ouvrirait jusqu'à 18h30, les 5 autres à 18h.

Lors des rencontres effectuées dans le cadre de la démocratie locale, les familles ont émis le souhait que les horaires soient identiques sur chaque lieu. La tarification applicable sera donc de 28,56 € par mois comme prévue par délibération du 2 juillet 2009 lorsque l'accueil a une amplitude jusqu'à 18h30. Celle-ci sera revue en fonction des conclusions de l'étude actuellement en cours sur l'ensemble des tarifs concernant le secteur périscolaire.

Cette nouvelle organisation nécessite la présence des animateurs une demi-heure de plus par jour, soit 308h de plus de septembre à décembre (4 405,60 €). Cette dépense sera couverte en partie par une recette supplémentaire liée à l'augmentation de l'amplitude de l'accueil, estimée à 2 500 € et par un redéploiement des heures initialement prévues au budget.

Considérant l'avis formulé par la commission n°4, réunie le 14 septembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur des accueils périscolaires en élémentaires tel qu'il est proposé avec la modification des horaires

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.